

Nogaro - Championnat de France des Circuits

Date: 03/06 avril 2026

Sujet/Subject : DECISION N°2
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : Duc Racing

Les commissaires sportifs après avoir convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Vincent Duqueine

N° & Pilote / No. & Driver : M. Vincent Duqueine

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 05/04/2026 à 11h40

Séance / Session : Course 2

Faits / Fact : Dépassement sous procédure safety car.

Infraction / Infringement : art. 8.2.2.1 du règlement standard des circuit « asphalte » 2026.

Décision / Decision : Drive through converti en 20 sec.

Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #27 dépasse un véhicule sous procédure safety car.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name): <i>DUCQUINE Vincent</i>	Date: <i>5 4 26</i>
Signature: <i>[Signature]</i>	Heure (Time): <i>15H 45</i>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA

[Signature]

Mme BERNARD Nathalie
Membre
Lic. 171292 FFSA

[Signature]

M. DEL SANTO Franck
Membre
Lic. 3166 FFSA

[Signature]

Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board